

Afrique centrale et Grands Lacs

Faits nouveaux

Dans la région, l'année 2004 a été marquée par des mouvements de rapatriement, qui se poursuivent à l'heure actuelle. Des accords tripartites réglementant le rapatriement en République démocratique du Congo (RDC) des Congolais réfugiés en République centrafricaine et en République du Congo ont été signés en milieu d'année. Les premiers mouvements de rapatriement à partir de la République centrafricaine devraient débuter avant la fin du mois d'octobre 2004. Des fonds, d'un montant de trois millions de dollars E.-U., ont été prélevés sur la réserve opérationnelle afin d'entreprendre des préparatifs dans les zones de retour, d'ouvrir des bureaux et de financer le coût des premiers mouvements de rapatriés en provenance de la République centrafricaine.

Depuis le début de l'année 2004, plus de 80 000 Burundais réfugiés dans des camps en République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) ont regagné leur pays avec l'assistance de l'UNHCR. Bien que les mouvements de rapatriement se soient ralents en septembre (essentiellement du fait de la rentrée scolaire et du début de la saison de plantation), ils pourraient s'accélérer de nouveau lorsque les appréhensions des réfugiés quant au bon déroulement du processus électoral se seront dissipées. Le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Burundi (ONUB) et le soutien indéfectible de la communauté internationale devraient contribuer à la solution des problèmes politiques non encore réglés et mettre un terme au processus de transition.

Les provinces du Kivu figurent toujours parmi les régions les plus instables de la RDC et l'UNHCR continue de faire face à des situations d'urgence, causées par des exodes de réfugiés ou des retours massifs et spontanés dans le secteur.

Burundi

République centrafricaine

République démocratique du Congo

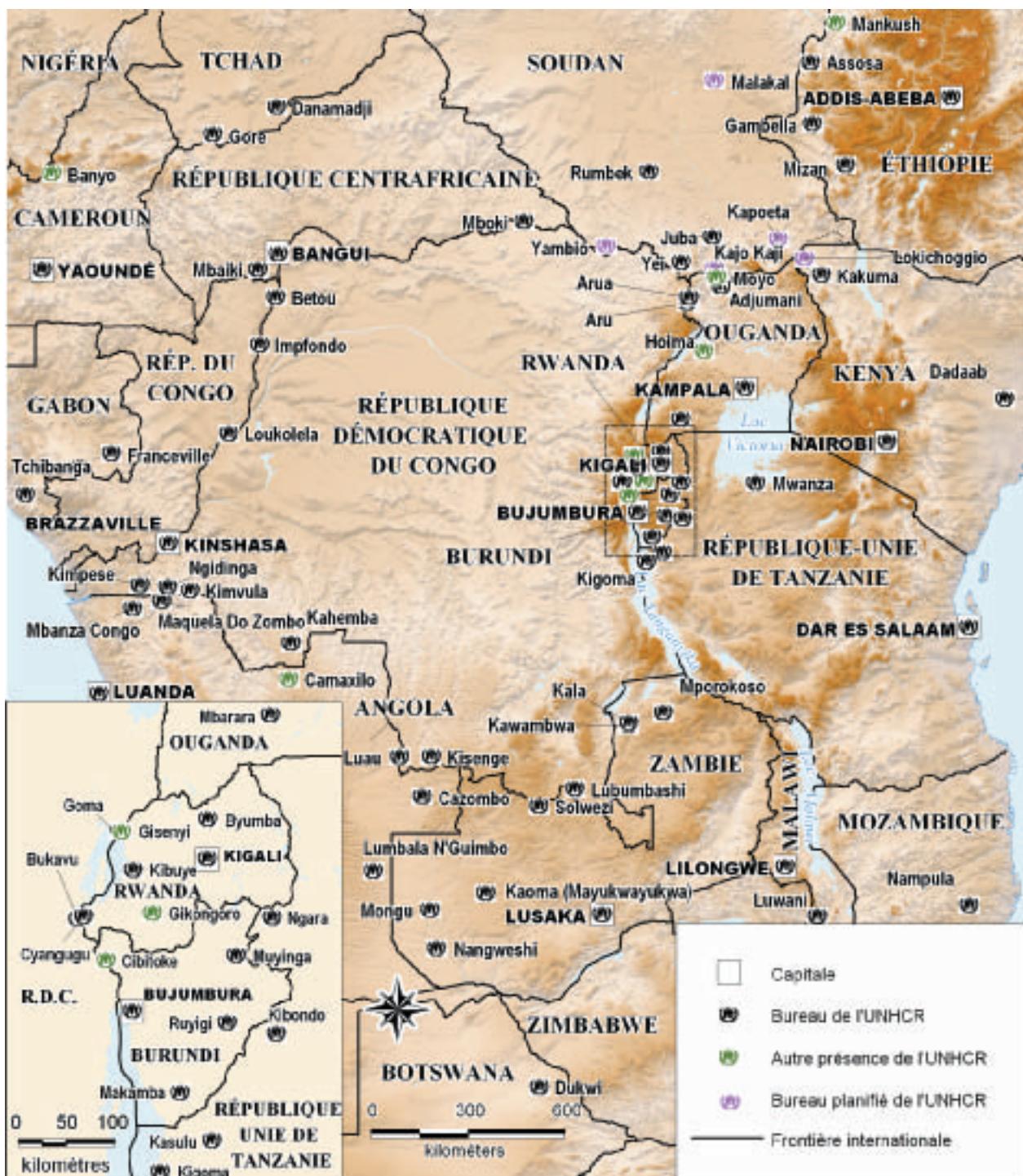
République du Congo

Gabon

République du Tchad (cf. Opération au Tchad / Soudan)

République-Unie de Tanzanie

Rwanda



Le programme de rapatriement s'adresse essentiellement à d'importants groupes de Burundais réfugiés en Tanzanie. L'UNHCR espère qu'environ 150 000 d'entre eux opteront pour le retour en 2005. Dans ce contexte, l'Organisation s'emploiera principalement à faciliter la mise en place de conditions propices au rapatriement et à la réintégration, en réhabilitant les structures sociales et en renforçant les institutions nationales directement concernées par le retour des réfugiés. L'UNHCR continuera de rassembler des informations sur les zones de retour en vue de les diffuser dans les camps de réfugiés en Tanzanie et d'organiser des visites de repérage à l'intention des réfugiés, de sorte que ceux-ci puissent prendre une décision en pleine connaissance de cause quant à leur éventuel rapatriement. Dans le même temps, l'Organisation prodiguerá une

protection et une assistance élémentaires aux réfugiés demeurés dans les camps de Tanzanie. Elle entend également favoriser l'intégration sur place des réfugiés somaliens logés dans la zone d'installation de Chogo, où 300 demandes de naturalisation sont actuellement traitées par les autorités. L'assistance en faveur de ce groupe devrait être progressivement réduite, puis supprimée d'ici la fin de l'année 2005. L'UNHCR cherchera toutefois à réinstaller certains réfugiés, présentant des caractéristiques précises, afin de remédier durablement à leur sort.

L'UNHCR suivra l'évolution de la situation à l'est de la RDC et continuera de prodiguer une assistance aux réfugiés originaires de ce pays, en attendant qu'une solution durable soit trouvée. En ce qui concerne la nouvelle législation sur l'asile, que le parlement de RDC adoptera sans doute d'ici la fin de l'année 2004, l'UNHCR appellera à la prompte mise en place de l'ensemble des arrêtés et procédures nécessaires

L'Organisation continuera de promouvoir le rapatriement des réfugiés rwandais tout au long de

Objectifs stratégiques

Si l'UNHCR centre toujours ses efforts sur le rapatriement librement consenti, considéré comme une solution durable pour la plupart des réfugiés, il se pourrait que certains groupes, clairement identifiés, n'optent pas pour cette solution et soient réinstallés. Le rapatriement en RDC devrait, en 2005, s'étendre à la région du Katanga, puis aux provinces du Kivu, sous réserve d'une amélioration suffisante de la situation politique.

En 2005, l'UNHCR continuera de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais et entreprendra de le promouvoir si les conditions le permettent. Le terme « faciliter » signifie que l'Organisation aide tous les réfugiés qui expriment spontanément le désir de rentrer, avant d'avoir déterminé si toutes les conditions d'un retour dans la dignité et dans la sécurité étaient réunies. Le verbe « promouvoir » indique que l'UNHCR encourage et appuie activement les retours, après avoir jugé que la situation se prêtait à un mouvement massif de rapatriement librement consenti, dans des conditions de sécurité et de dignité satisfaisantes.

l'année 2005. Elle envisagera la possibilité d'appliquer la « clause de cessation » aux réfugiés de nationalité rwandaise d'ici la fin du premier semestre 2006. Les réfugiés originaires de la République du Congo, et principalement ceux qui vivent au Gabon, bénéficieront de processus d'intégration sur place et/ou de rapatriement en 2005.

La mise en œuvre de l'Initiative sous-régionale des Grands Lacs contre le VIH/SIDA débutera au Burundi, en RDC, au Rwanda et en Tanzanie. De plus, le Programme multi-pays de lutte contre le VIH/SIDA en Afrique, financé par la Banque mondiale, sera lancé en RDC. Les campagnes de mobilisation contre le SIDA se poursuivront, tout comme l'élaboration de dossiers d'information ciblés sur le VIH/SIDA, spécifiquement destinés aux Burundais rapatriés de Tanzanie. L'administrateur technique chargé des questions de VIH/SIDA dans la région dispensera un appui technique aux délégations de l'UNHCR et à ses partenaires dans les différents pays, en vue de promouvoir les programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

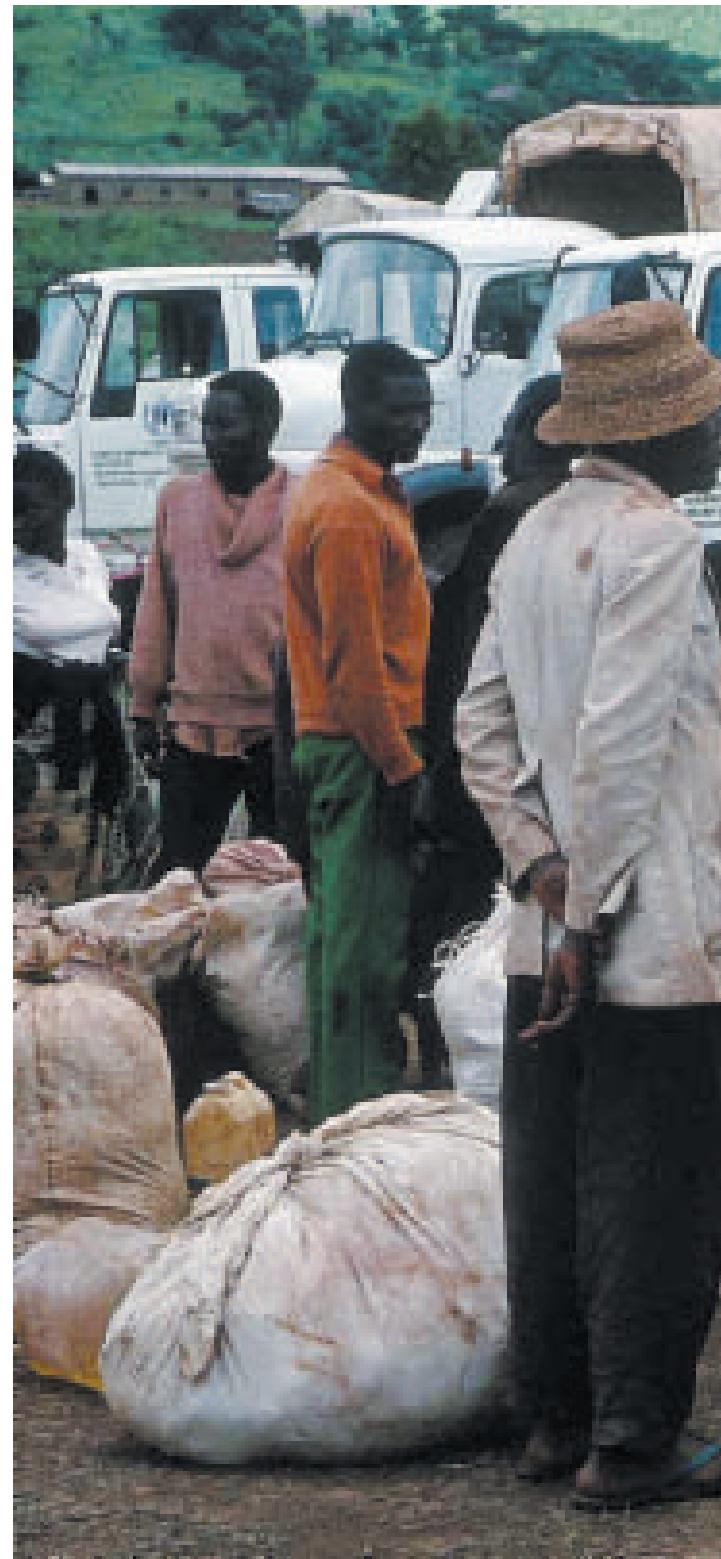
Opérations

Les opérations prévues au **Burundi, en RDC, en République du Congo, au Rwanda** et en **République-Unie de Tanzanie** sont traitées dans des chapitres distincts, consacrés à ces pays. Les opérations destinées au **Tchad** sont décrites dans les chapitres relatifs à la sous-région Tchad-Soudan.

En 2004, la **République centrafricaine** (RCA) était toujours en proie à l'instabilité politique. L'insécurité qui sévissait au nord du pays a eu des effets préjudiciables pour un certain nombre de réfugiés tchadiens, jusqu'alors bien intégrés et a empêché le retour de Centrafricains réfugiés au Tchad. L'on peut espérer que les conditions de sécurité s'amélioreront dans le nord et que l'UNHCR sera en mesure de faciliter les rapatriements en direction du Tchad et de la RCA. Du fait de la conclusion d'un accord tripartite entre l'UNHCR, la République centrafricaine et la RDC, l'Organisation prévoit de rapatrier dans la province de l'Équateur la plupart des 3 000 réfugiés congolais (RDC) hébergés dans le camp de Molangue d'ici la fin de l'année 2004. Elle facilitera également le rapatriement des réfugiés congolais (originaires eux aussi de la province de l'Équateur), qui forment le gros de la population réfugiée vivant en milieu urbain. Afin de préparer le rapatriement des réfugiés soudanais,

l'Organisation a mené une opération de recensement en 2004 et prévoit de faciliter le retour de la plupart des Soudanais réfugiés au sud-est du pays, au nombre de 20 000 ; ceux-ci devront être rapatriés par avion au Soudan. Les activités de l'UNHCR en République centrafricaine sont présentées, avec celles d'autres organisations humanitaires, dans l'Appel global / consolidé interorganisations.

La population réfugiée au **Gabon** comprend selon les estimations près de 14 000 réfugiés et 5 000 demandeurs d'asile. La plupart des réfugiés sont des Congolais qui ont fui la République du Congo entre 1993 et 2000 et qui ont le plus souvent été reconnus de prime abord (*prima facie*). Les autres réfugiés sont originaires de 22 pays différents. La grande majorité – plus des trois quarts – de la population réfugiée réside dans des zones urbaines et semi-urbaines, les groupes restants étant dispersés dans 26 secteurs ruraux. Cette répartition suscite des difficultés particulières ; l'UNHCR continuera donc de prôner l'admission des demandeurs d'asile, d'assurer la détermination du statut de réfugié et d'appeler à la délivrance de cartes d'identité de réfugiés reconnues sur l'ensemble du territoire. L'Organisation recherchera des solutions durables au sort de tous les réfugiés au Gabon, en insistant sur la promotion du rapatriement librement consenti, sur l'assistance au développement pour les réfugiés (DAR), afin de favoriser leur insertion socio-économique, et sur la réinstallation. L'UNHCR continuera de prodiguer une assistance humanitaire élémentaire, multisectorielle, aux réfugiés, notamment par des actions de lutte contre le VIH/SIDA, menées en coopération avec ses partenaires nationaux, et par la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur la communauté et destinée à assister les femmes et les enfants réfugiés. L'UNHCR aidera la Commission nationale pour les réfugiés (CNR), les autorités locales et les ONG nationales à se doter de moyens plus solides pour offrir une protection internationale et une assistance humanitaire essentielle.





Burundi : à leur arrivée, des rapatriés de Tanzanie reçoivent une assistance dans une structure d'accueil située dans les environs de Ruyigi. *UNHCR / R. Wilkinson*

Budget (dollars E.-U)			
Pays	Programme annuel	Programme supplémentaire	Total
Burundi	2 669 985	47 346 183	50 016 168
Gabon	3 564 610	0	3 564 610
République centrafricaine	1 942 105	0	1 942 105
République démocratique du Congo	17 054 107	1 796 412	18 850 519
République du Congo	6 930 184	0	6 930 184
République-Unie de Tanzanie	18 731 064	8 867 088	27 598 152
Tchad ¹	4 748 061	N/A	4 748 061
Activités régionales ²	10 158 400	0	10 158 400
Sous-total	65 798 516	58 009 683	123 808 199
Rwanda	5 526 342	0	5 526 342
Total	71 324 858	58 009 683	129 334 541
Besoins totaux pour l'assistance aux réfugiés soudanais au Tchad oriental ³		55 957 566	55 957 566

¹Les chiffres du BA couvrent les activités relatives aux réfugiés centrafricains.

²Inclut l'assistance pour divers réfugiés dans la région d'Afrique centrale et Grands Lacs, telle que la réinstallation, le soutien et l'entretien, les coûts liés aux VNU et aux consultants, les coûts des avions légers et les bourses pour les étudiants réfugiés.

Sont également incluses les activités du projet Profile pour le programme de l'UNHCR en Afrique. Les activités respectives sont également comprises dans l'Appel consolidé interorganisations pour les Grands Lacs.

³Le montant total des besoins couvre l'assistance des réfugiés soudanais au Tchad oriental. Etant encore à l'étude, il sera soumis, pour approbation définitive, au Comité d'examen des opérations, au Siège.

Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à sept pour cent prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège), comme suit: 3 793 024 dollars E.-U. pour le retour et la réintégration des réfugiés burundais ainsi que 3 542 434 dollars E.-U. pour l'assistance des réfugiés soudanais au Tchad oriental.